



Commission Féminine

PROCES-VERBAL N°4

Réunion restreinte 23/10/2023

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défailante**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent **être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie**.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non-utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

CRITERIUMS FEMININ

2^{ème} Appel : 1

U15F

Match N° 27270095 AFP 18 / CHAMPIONNET du 14/10/23

La commission enregistre le 3^{ème} forfait du club des PETITS ANGES en critérium senior à 7 et entérine le forfait général du club.

La commission intègre le club de l'AC PARIS 15 à la place du club des PETITS ANGES en critérium senior à 7.